



ACADÉMIE DE RENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE RENNES

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu le Décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu les lignes directrices de gestion académiques ;

ARRETE

Article unique : Les secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dont les noms suivent sont, pour l'année 2023, proposés pour une inscription sur la liste d'aptitude au corps des attachés d'administration de l'état :

Liste principale :

1. Anne Marie TOUDIC-CONNAN – IUT de Lannion, Université Rennes
2. Cécile BATHANY – DSDEN 29
3. Gaëlle KERMOAL – DSDEN 22
4. Lénaig QUENTEL – Collège Yves Coppens - Malestroit
5. Fanny VERDON – Rectorat de Rennes
6. Catherine DUIGOU – Collège La Gautrais – Plouasne
7. Florent LECOANET – Rectorat de Rennes
8. Caroline FONTENEAU – Collège du Querpon – Val d'Anast
9. Eric MARTIN – Collège Chateaubriand – Saint Malo
10. Armelle CHARDONNET – ENIB
11. Delphine PAUGAM – Collège des Deux Baies - Carantec
12. Valérie NICOLAS – Collège François Clech – Begard

Sont inscrits en liste complémentaire au titre de l'année 2023 pour une promotion dans le corps des attachés d'administration de l'état par liste d'aptitude :

1. Orlane KULIGOWSKI – Collège aux Quatre Vents – Lanmeur
2. Elodie MUDERWHA – Collège Croas Ar Pennoc – Guilers
3. Steve THOMAS – Lycée Descartes - Rennes

Fait à Rennes, le 12 juillet 2023

Pour Le Recteur et par délégation,
Secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines


Anne Sophie RAULT